



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

GIP FCIP
CFA
ACADEMIE DE STRASBOURG
GRAND EST



LA MOBILITÉ INTERNATIONALE AU CFA ACADEMIQUE

cfa.mobilite@cfa-academique.fr

POURQUOI LA MOBILITÉ INTERNATIONALE ?

OBJECTIF : UNE RÉELLE PLUS-VALUE À MON PARCOURS

POUR L'APPRENTI

1

Acquérir de nouvelles compétences professionnelles

2

Gagner en autonomie et en confiance

3

Valoriser son expérience et son CV

4

Améliorer la maîtrise des langues étrangères

POUR L'ENTREPRISE

Développer les aptitudes des apprentis

S'ouvrir à de nouvelles pratiques professionnelles

Renforcer l'attractivité et la fidélisation



UNE OPPORTUNITÉ DE PARTIR À L'ÉTRANGER POUR SE FORMER

Les apprentis ont la possibilité de réaliser une partie de leur formation à l'étranger. Le CFA académique accompagne les apprentis dans leurs projets de partir se former à l'étranger.

Notre Référente mobilité est chargée de la mise en œuvre et de la sécurisation des parcours de mobilité européenne et internationale.



LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT ENCADRÉS PAR LE RÉFÉRENT MOBILITÉ

LE PROGRAMME ERASMUS+

Erasmus + est un programme européen qui permet aux apprentis de partir à l'étranger pour réaliser une partie de leur formation ou un stage.



Erasmus + : l'essentiel à savoir

- Partir à l'étranger pendant sa formation
- Une durée de 1 jour à 12 mois
- Une expérience valorisante pour son CV
- Un accompagnement avant, pendant et après le départ
- Des aides financières pour le voyage et le séjour

Ce qui est financé :

- Frais de voyage
- Hébergement
- Frais de séjour
- Soutien linguistique

LES AUTRES FINANCEMENTS



Les Opérateurs de Compétences (OPCO) peuvent aider à financer un projet de mobilité. Ils prennent en charge une partie des frais liés au séjour à l'étranger, comme le transport, l'hébergement ou certaines formations (les modalités varient selon les OPCO).



La Région, les organismes transfrontaliers et certaines associations peuvent proposer des aides financières spécifiques et lancent des appels à projets internationaux pour soutenir les apprentis dans leurs mobilités Erasmus+.

POUR EN SAVOIR PLUS

La mobilité européenne et internationale des alternants est régie par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et a été complétée et simplifiée par la loi du 27 décembre 2023 pour un « Erasmus de l'apprentissage ».

Articles L. 6222-42 à L. 6222-44 du Code du travail





COMMENT PROCÉDER ?



Identifier le projet de mobilité et obtenir sa validation auprès de l'entreprise française



Contacter le référent mobilité du CFA académique pour préparer le départ plusieurs mois avant



Avec le référent mobilité : vérification des pièces d'identité, montage du dossier de financement, organisation du transport et du logement



Obtenir une reconnaissance officielle : attestation formation de mobilité, validation dans le parcours de formation



INFORMATIONS ET CONTACT

Cynthia BLUMERT

cfa.mobilité@cfa-academique.fr

OUVREZ-VOUS À DE NOUVELLES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES !